



# Assemblée générale

Distr. générale  
19 août 2008  
Français  
Original : anglais

## Soixante-troisième session

Point 56 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Élimination de la pauvreté et autres questions  
liées au développement : coopération  
pour le développement industriel**

## Coopération pour le développement industriel

### Note du Secrétaire général\*\*

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), conformément à la résolution 61/215 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006.

#### Résumé

Conformément à la résolution 61/215 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2006, le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) sur la coopération pour le développement industriel met en relief les faits et les tendances qui se sont dégagés dernièrement en ce qui concerne les performances industrielles des pays en développement, et le rôle décisif que jouent le développement industriel et la croissance économique axée sur l'activité du secteur privé en matière de développement économique durable et de lutte contre la pauvreté. On y examine les difficultés liées à l'industrialisation, telles que le sous-investissement dans les secteurs productifs, qui entravent l'émergence et le développement du secteur des petites et moyennes entreprises, l'inégalité des résultats de la mondialisation et la capacité limitée de participer au commerce international, le coût de l'énergie pour l'industrie et, enfin, les conséquences environnementales de l'activité industrielle, telles que les changements climatiques.

\* A/63/150 et Corr.1.

\*\* Rapport soumis après la date prévue dans le souci d'y faire figurer les résultats les plus récents du Cycle de négociations de Doha (OMC) qui ont eu lieu à Genève à la fin du mois de juillet 2008.



On y analyse également la réaction du système multilatéral de développement face à ces difficultés, particulièrement à la lumière de l'évolution de l'architecture de l'aide internationale au développement et des efforts consentis pour améliorer la cohérence en matière de prestation de services aux pays en développement, notamment par le système des Nations Unies.

Le présent rapport met en évidence le rôle joué par l'ONUDI, en partenariat avec les organismes des Nations Unies et les entités extérieures au système des Nations Unies, face aux défis à relever en matière de développement industriel, en particulier dans les pays les moins avancés. Il traite également de la contribution que l'ONUDI continue d'apporter au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

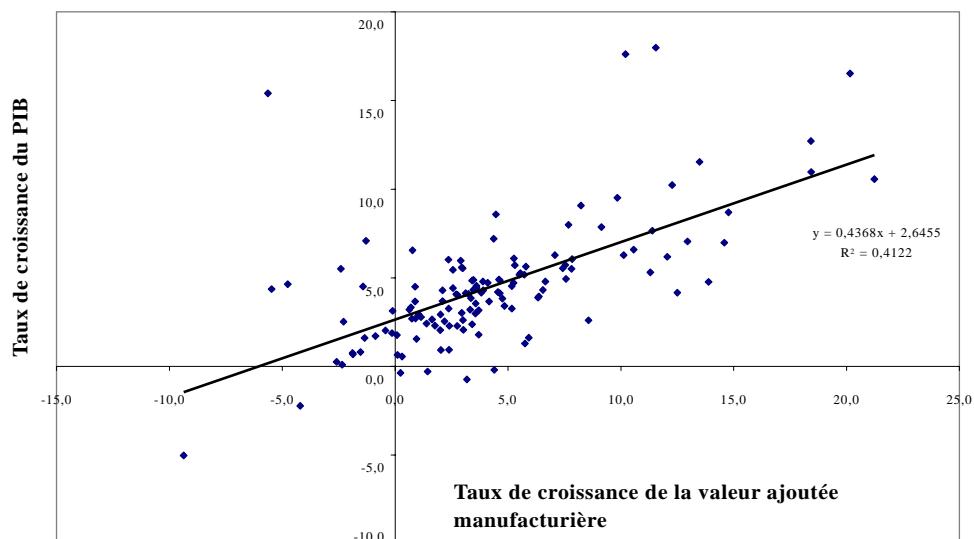
## I. Tendances du développement industriel

### A. Introduction

1. Malgré les progrès accomplis par la communauté internationale en vue de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement à l'horizon 2015, la pauvreté reste une réalité dans de nombreuses parties du monde. Des progrès considérables ont certes été enregistrés dans certaines régions et certains pays mais les résultats dans l'ensemble ont été inégaux. En Afrique subsaharienne, les pénuries auxquelles il faut s'attendre suscitent de graves inquiétudes. Les changements climatiques et l'envolée des prix des produits alimentaires et de l'énergie exacerbent les difficultés que rencontrent nombreux de pays en développement, particulièrement en Afrique subsaharienne, pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

2. Le présent rapport porte sur les principaux problèmes auxquels font face les pays en développement, qui peuvent en partie être résolus par des stratégies appropriées de développement industriel. De nombreux pays en développement ont démontré qu'ils étaient capables non seulement d'enregistrer une croissance économique remarquable mais aussi d'utiliser celle-ci pour sortir la population de la pauvreté. Les succès bien connus enregistrés en Asie du Sud-Est ont montré que lorsqu'elles sont conçues et appliquées à bon escient, les stratégies industrielles peuvent être synonymes de progrès pour les économies et les sociétés. Les pays développés et les pays nouvellement industrialisés d'Asie ont tous, sans exception, fait de l'industrie et du secteur privé les principaux instruments de leur croissance économique et de leur prospérité. Ce modèle est également valable pour les pays en développement. Le graphique ci-après illustre cette tendance; on y voit le lien positif fort qui existe entre la croissance de la valeur ajoutée manufacturière et le produit intérieur brut (PIB), chaque point représentant un pays en développement.

**Association de la croissance de la valeur ajoutée manufacturière et de celle du produit intérieur brut (2000-2005)**



Source : Rapport 2008 sur le développement industriel (ONUDI) (à paraître).

3. Il est d'autant plus urgent d'adopter une approche centrée sur la croissance que les turbulences économiques et financières récentes accentuent le phénomène de la mondialisation et que les inquiétudes relatives au prix des denrées alimentaires de base et de l'énergie compromettent la stabilité économique de tous les pays, développés ou en développement. Ces facteurs constituent un réel danger, à court terme, pour la survie et les moyens de subsistance des populations mais aussi, à long terme, pour le développement durable. En effet, non seulement les chocs liés à la flambée des prix ont un effet direct dans les pays en développement mais en outre, les pays développés risquent de réagir à leurs propres difficultés économiques en prenant des mesures entravant la production et l'industrialisation du monde en développement. Et pourtant, dans un monde interdépendant, la prospérité et la stabilité internationales dépendent plus que jamais de l'ouverture des marchés et de la libre circulation des biens, fondées sur une croissance économique des pays en développement à même d'absorber davantage de marchandises des pays développés. Pour cela, il faut que les pays en développement enregistrent une croissance économique tirée par l'industrialisation, et que cette croissance serve à sortir une part importante de la population de la misère. C'est vers cet objectif que doit tendre le développement industriel au cours des prochaines années dans les pays laissés pour compte, où il faut en outre que la croissance ne soit plus synonyme de dégradation de l'environnement.

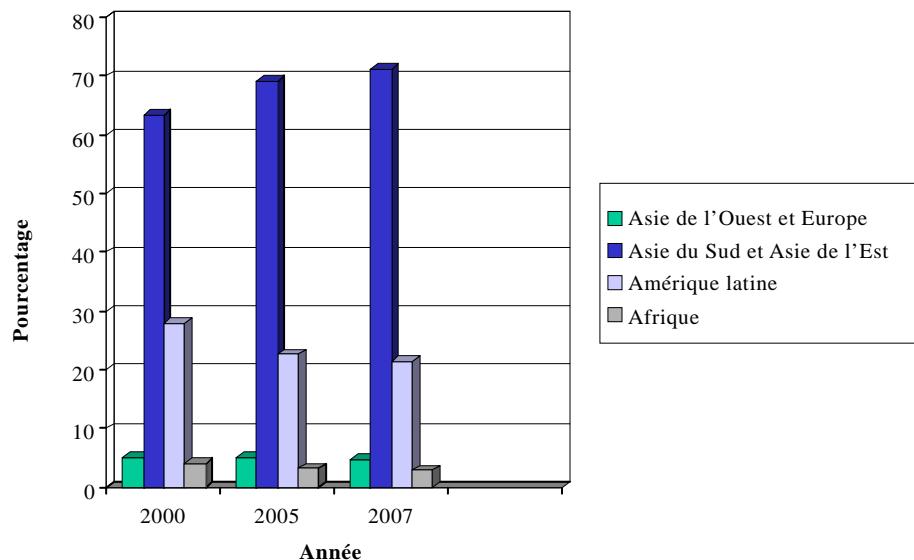
4. Le système multilatéral de développement est lui aussi à la croisée des chemins; en effet, la communauté des donateurs de la coopération internationale pour le développement devient plus diffuse et le système des Nations Unies s'emploie à renforcer la cohérence des services qu'elle fournit. Pour les acteurs du développement industriel, il s'agira aussi de parvenir à ce que les stratégies de croissance en faveur des populations démunies et d'appui à l'industrie soient intégrées dans l'architecture actuelle de la coopération internationale pour le développement.

## B. Performances industrielles des pays en développement

5. Le développement industriel lui-même évolue. Il n'est plus possible d'envisager l'industrialisation d'un pays comme un processus purement interne : l'industrie manufacturière, qui a connu une intégration mondiale, est de plus en plus souvent implantée dans les pays en développement. Mais toutes les régions en développement ne connaissent pas la même croissance; à l'évidence, l'Asie de l'Est est devenue le principal pôle de fabrication du monde. D'autres régions en développement n'enregistrent pas de tels résultats et même en Asie du Sud, il est évident que la Chine dépasse de loin ses voisins en ce qui concerne le taux de croissance de la valeur ajoutée manufacturière.

6. Le tableau ci-après montre que la tendance à la localisation de la fabrication en Asie du Sud et en Asie de l'Est, ininterrompue depuis la fin du siècle passé, s'est poursuivie tandis que la part de l'Amérique latine a diminué et que celle de l'Afrique subsaharienne reste d'environ 1 % de la valeur ajoutée manufacturière.

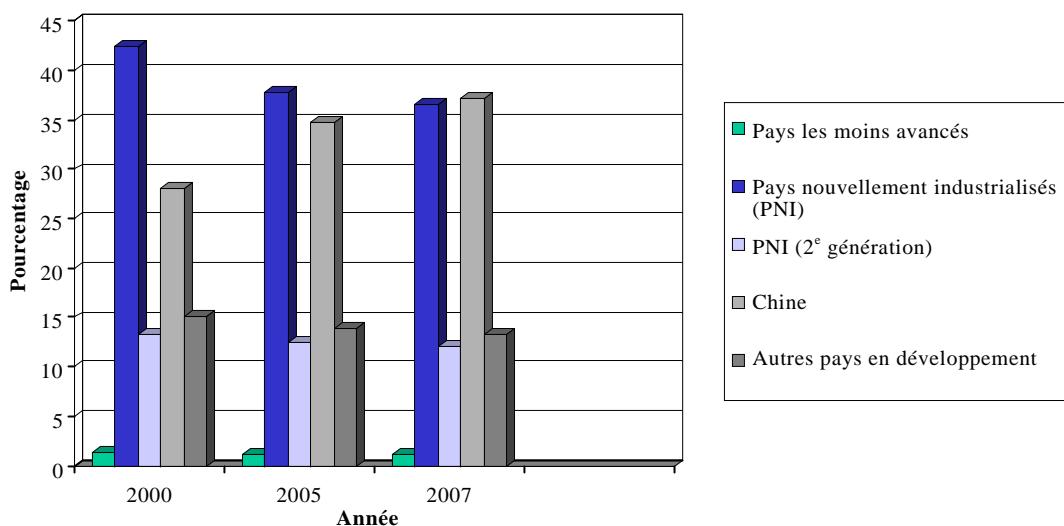
**Répartition de la valeur ajoutée manufacturière  
entre les pays en développement 2000-2007**



Source : Statistiques industrielles, 2008 de l'ONUDI.

7. L'analyse détaillée de la répartition de la fabrication de produits manufacturés entre pays en développement en fonction des groupes de revenus est particulièrement révélatrice. En 2007, la Chine a dépassé pour la première fois les autres groupes recensés en ce qui concerne la valeur ajoutée manufacturière, y compris l'ensemble des pays nouvellement industrialisés. Tous les autres groupes de pays en développement accusent clairement un recul de leur part de production et la part des pays les moins avancés se résume à sa plus simple expression.

**Répartition de la valeur ajoutée manufacturière  
entre les pays en développement 2000-2007 (en pourcentage)**

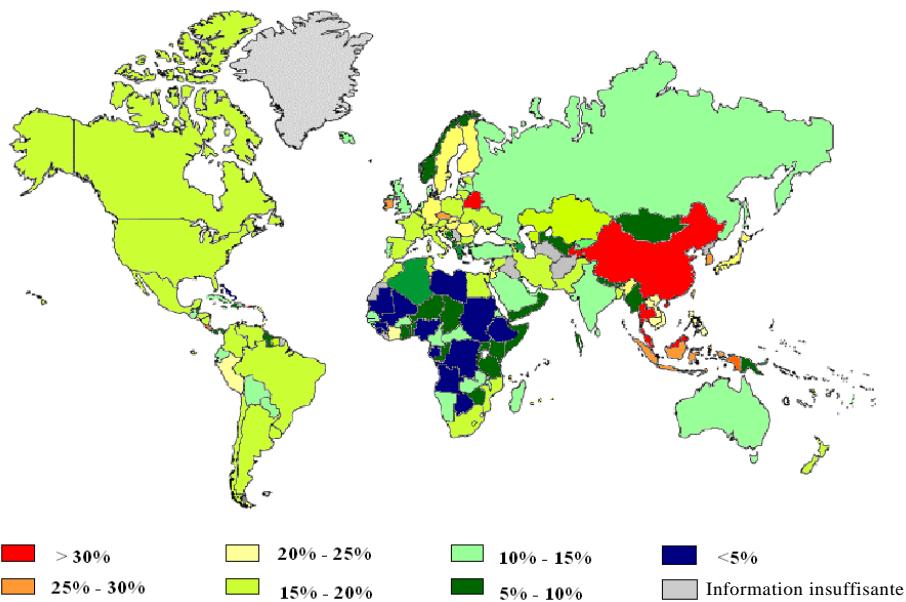


Source : Statistiques industrielles, 2008 de l'ONUDI.

8. On continue d'observer une évolution profonde de la production industrielle, tant dans les pays développés que dans les pays en développement. Les pays de l'Asie du Sud et de l'Asie de l'Est, et surtout la Chine, qui dominent le monde en développement en ce qui concerne la part de la valeur ajoutée manufacturière, sont aussi les premiers en ce qui concerne la part de la valeur ajoutée manufacturière dans le produit intérieur brut. La carte ci-après illustre la concentration croissante de l'industrie manufacturière en Asie.

9. En 1965, les secteurs manufacturiers de l'Amérique latine et de l'Asie de l'Est occupaient des positions relativement similaires dans le PIB, soit environ 25 %. En 1980, la part de ce secteur s'élevait à près de 35 % en Asie de l'Est et s'est maintenue au-dessus de 30 % dans les années 90. En Amérique latine, elle est restée stationnaire à un peu plus de 25 % pendant les années 80. Aujourd'hui, la part de ce secteur dans le PIB s'élève à quelque 30 % dans l'ensemble de l'Asie de l'Est et en Chine, elle est supérieure à 34 %. En revanche, elle a connu une chute brutale en Amérique latine, où elle est tombée en moyenne à 18 % du PIB en 2006. En Afrique subsaharienne, hors Afrique du Sud, cette part n'a jamais dépassé 12 % et dans de nombreux pays, elle n'atteint pas 5 %.

#### **Part de la valeur ajoutée manufacturière dans le PIB (2006)**

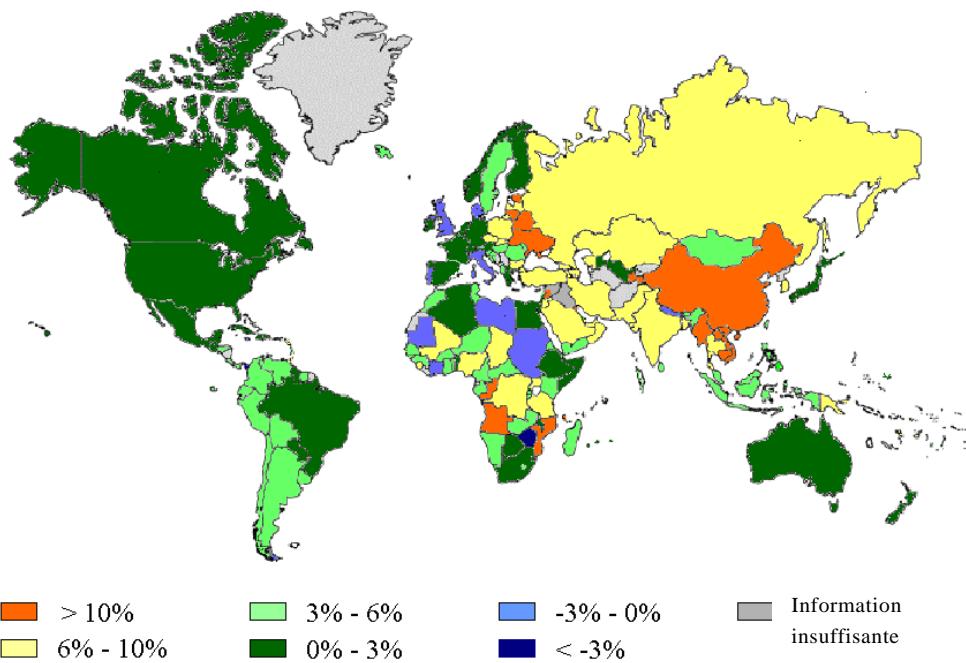


Source : Statistiques industrielles, 2008 de l'ONUDI.

10. La carte ci-après, qui illustre la croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière, confirme que la Chine occupe aujourd'hui une position dominante en matière de production industrielle et porte à croire que cette situation va se perpétuer. Le taux de croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière de la Chine est nettement supérieur à celui de la plupart de ses voisins et de ses concurrents. Cette carte n'indique pas seulement que la croissance de l'industrie manufacturière est lente, voire négative, dans la plupart des pays développés; elle

souligne également le fait que le « monde en développement » n'est pas un groupe homogène en ce qui concerne l'industrialisation. Malgré la croissance faible de l'Afrique subsaharienne, on observe de réels progrès en Angola, au Congo et au Mozambique, qui enregistrent une croissance parmi les plus rapides du monde dans cette catégorie, tandis que d'autres situations prometteuses apparaissent également sur le continent africain.

#### Croissance annuelle de la valeur ajoutée manufacturière



Source : Statistiques industrielles, 2008 de l'ONUDI.

### C. Commerce des articles manufacturés

11. Malgré la décélération du commerce mondial en 2007, le commerce des articles manufacturés a fortement progressé au cours de la dernière décennie et l'on constate que la croissance plus rapide au Sud qu'au Nord se confirme. L'augmentation considérable des prix des produits de base qui s'est produite en 2007 a provoqué une croissance du commerce pour certains des pays les moins avancés<sup>1</sup> mais n'a pas fait progresser leurs échanges de produits manufacturés.

12. La croissance rapide des exportations de produits manufacturés des pays en développement coïncide étroitement avec la tendance à la hausse de la production manufacturière dans le Sud, comme le montrent les indicateurs ci-dessus. Le commerce Sud-Sud est également un moteur très puissant de cette croissance : le commerce des produits manufacturés entre pays en développement a progressé de

<sup>1</sup> Voir le *Rapport de 2008 sur le commerce mondial* (OMC, Genève, 2008).

16 % par an entre 2000 et 2005. Même si le commerce mondial de produits manufacturés reste concentré dans les pays développés, le commerce Sud-Sud a augmenté sa part du commerce mondial de 4 % au cours de la même période et atteint aujourd’hui 14,5 %. La part du commerce de produits manufacturés des pays en développement vers les pays développés s’est en général maintenue, avec une croissance de 10 % environ par an. Les échanges entre pays développés et pays en développement et entre pays à haut revenu ont progressé de quelque 8 % au cours de la même période.

13. Cependant, la répartition régionale des bénéfices tirés des échanges commerciaux entre pays en développement est extrêmement inégale. L’Asie de l’Est domine le commerce Sud-Sud, puisqu’elle est à l’origine de 74 % de l’augmentation de la part des pays en développement dans la valeur des exportations entre 2000 et 2005. Les perspectives d’intensification du commerce Sud-Sud entre l’Asie de l’Est et les autres régions en développement restent considérables mais aujourd’hui, le commerce intrarégional de l’Asie de l’Est représente 77 % de l’ensemble du commerce de produits manufacturés entre pays en développement. Pour sa part, l’Amérique latine a perdu des parts du marché mondial entre 2000 et 2005, quoique que les cours très élevés des produits de base aient donné lieu à une forte hausse de la valeur globale du commerce des marchandises dans cette région en 2007. L’Afrique subsaharienne, le Moyen-Orient et l’Asie du Sud n’ont augmenté leur part du commerce mondial que dans une proportion modeste<sup>2</sup>.

## **II. Principales questions en matière de coopération pour le développement industriel**

14. Les disparités entre les performances industrielles des diverses régions ne sont ni définitives ni permanentes. Grâce au concours des partenaires en matière de développement international, les nouvelles politiques de développement économique peuvent entraîner des transformations en Afrique et dans les pays les plus pauvres du monde comme c'est le cas dans de nombreuses régions d'Asie. Les principaux obstacles sont au nombre de quatre : la pauvreté actuelle avec un secteur privé peu développé, notamment en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises; les obstacles tarifaires ou non tarifaires au commerce international, qui limitent les exportations des pays en développement; l'accès à l'énergie; et les effets des changements climatiques ainsi que la nécessité d'inscrire la protection de l'environnement dans les programmes de développement industriel. À ces obstacles, on pourrait ajouter un certain nombre d'autres problèmes intersectoriels qui sont intimement liés, tels que l'accès à l'information et à la technologie. Les mesures prises par les organismes internationaux de développement sont examinées dans le présent chapitre et au chapitre III ci-dessous.

### **A. Réduction de la pauvreté sous l'impulsion du secteur privé**

15. La réduction de la pauvreté reste le principal problème de développement et nombre de pays ne sont pas en voie d'atteindre la cible fixée en matière au titre des objectifs du Millénaire pour le développement. Même si les indicateurs montrent

---

<sup>2</sup> Voir le *Rapport sur le commerce et le développement, 2007* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.07.II.D.11).

une légère amélioration de la situation en Afrique subsaharienne, les progrès sont lents par rapport aux autres régions en développement. Par exemple, dans cette région, la proportion de personnes vivant avec un dollar ou moins par jour a diminué, passant de 45,9 % en 1999 à 41,1 % en 2004. Cependant, par rapport à toutes les autres régions, il s'agit de l'incidence de pauvreté la plus élevée et du rythme le plus lent de réduction du nombre de pauvres<sup>3</sup>.

16. Cette situation s'explique largement par la qualité et le taux insuffisants de la croissance économique. La courbe de croissance à long terme de l'Afrique a la forme d'un U, car les taux de croissance élevés des années 60 ont été suivis d'une contraction pendant les années 70 qui s'est poursuivie jusqu'au milieu des années 90. Les taux de croissance se sont certes améliorés au cours de l'année écoulée ou l'année d'avant et s'élèvent à 5 % aujourd'hui, mais cette amélioration s'explique seulement par l'augmentation des cours des produits de base, et ne résulte pas nécessairement de l'augmentation de la productivité, comme l'indiquent les chiffres sur la valeur ajoutée manufacturière, en tant que proportion du PIB dans le chapitre I du présent rapport. Ce modèle de croissance n'est pas soutenable, étant tributaire de l'instabilité actuelle des cours de ces produits de base. En outre, il ne favorise pas l'inclusion sociale car il ne profite surtout qu'aux propriétaires d'un petit nombre de grandes entreprises et ne permet pas de créer beaucoup d'emplois dans le secteur structuré. Les pays concernés risquent de contracter le « syndrome hollandais », car la dépendance excessive à l'égard des produits de base ou des industries extractives peut provoquer une baisse d'activité dans les autres secteurs économiques.

17. Ces 10 dernières années, on a mis résolument l'accent, en matière de développement, sur la lutte contre la pauvreté en répondant aux besoins essentiels. On ne peut de toute évidence pas ignorer les besoins humanitaires et sociaux des pays pauvres. Cependant, pour atteindre les objectifs fixés au plan international, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement, il convient d'adopter une approche à long terme. Il s'agit de créer une économie dynamique, favorisant la croissance de la productivité au-delà de quelques petits secteurs. Ce dynamisme doit venir du secteur privé.

18. Les pays en développement sont aux prises avec de nombreuses difficultés pour développer le secteur privé, mais la plupart de celles-ci résultent de l'environnement qui n'est guère favorable à l'activité économique et à l'investissement, de facteurs allant de l'inexistence de mécanismes de bonne gouvernance, au manque d'appui à la création d'entreprise en passant par l'absence d'état de droit et l'application de stratégies inefficaces en matière de politiques industrielles. La réforme du code des investissements, en général, et la création d'un environnement favorable sont des préalables importants au développement du secteur privé. Les facteurs externes tels que les barrières au commerce international jouent également un rôle important dans ce domaine.

19. Le secteur informel continue d'occuper une très grande place dans les pays en développement : en Afrique subsaharienne, 80 % de la main-d'œuvre non agricole travaillent, selon les estimations, dans le secteur non structuré, alors qu'en Asie, cette proportion est d'environ 70 %<sup>4</sup>. Pour créer la richesse à long terme, assurer la

---

<sup>3</sup> *Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2007*, Nations Unies (New York, 2007).

<sup>4</sup> *Libérer l'entrepreneuriat : Mettre le monde des affaires au service des pauvres*. Rapport de la Commission du secteur privé et du développement. Publication des Nations Unies, numéro de vente : F. 04.III. B.4).

stabilité et réduire la pauvreté, créer des emplois mieux rémunérés, redonner confiance aux investisseurs et encourager les liens entre les entreprises, il faut créer une économie comptant un grand nombre d'entreprises du secteur structuré et des emplois.

20. Le secteur structuré actuel se caractérise surtout par un grand nombre de microentreprises, un petit nombre de grandes entreprises (souvent étrangères ou publiques) et un très faible nombre de petites et moyennes entreprises entre les deux groupes. Ce « milieu manquant » est un grave inconvénient pour les pays en développement, car ce sont ces entreprises moyennes qui souvent occupent des créneaux spécifiques, augmentent le nombre de spécialités d'une place donnée, et souvent comblent le vide entre les deux pôles actuels dont elles combinent les aspects positifs tels que la flexibilité et les économies d'échelle. Cela a des incidences sur les liens entre les entreprises, la création de chaînes de valeur et la coopération qui peuvent transformer des secteurs entiers d'une économie. À cause de ce « milieu manquant », il est fort peu probable qu'il en soit ainsi.

21. Les capacités d'innovation du secteur privé des pays en développement sont souvent limitées, et dans les pays les moins avancés, l'aide à l'innovation est peu importante. L'accès à la technologie et à l'information pose également problème. Le marché du téléphone portable se développe beaucoup plus rapidement en Afrique que dans toutes les autres régions, soit à un rythme deux fois supérieur à celui du marché mondial et, même si l'utilisation de l'Internet n'a pas atteint ce niveau, selon les estimations, une personne sur 20 y avait accès en Afrique<sup>5</sup>. Il ne faut pas sous-estimer les incidences que l'utilisation de ces moyens d'information et de collaboration ont sur les secteurs productifs. Dans nombre de pays en développement, le téléphone portable permet à l'agriculteur d'obtenir instantanément des informations sur les cours du marché local pour ses produits. Tous ces moyens permettent aux petites et microentreprises de s'affranchir des contraintes du marché local, que la géographie et le manque d'informations leur imposaient. L'accès aux technologies et à la formation dans ce domaine revêtira une importance plus vitale que jamais pour la croissance des entreprises des pays en développement.

22. Pour relever ces défis, il convient d'élaborer des stratégies de croissance favorables aux pauvres qui tirent parti des forces du marché dans la mesure du possible et comportent des programmes d'aide publique ciblés, le cas échéant. La stratégie industrielle devrait permettre de lever les obstacles d'ordre réglementaire qui empêchent la création d'entreprise, et privilégier la mise en place du « milieu manquant » en appuyant le développement de petites et moyennes entreprises novatrices et dynamiques, capables de soutenir la concurrence au niveau local et éventuellement au niveau international. Dans les pays à revenu intermédiaire, le taux de croissance économique peut être relativement élevé sans pour autant que le problème de la pauvreté soit réglée. Dans ces pays aussi, la politique des pouvoirs publics peut améliorer les effets de la croissance favorables aux pauvres, en cherchant à apporter des réponses à des questions telles que l'inégalité de revenu, l'éducation et l'égalité des sexes et à lever les obstacles qui se posent également aux pays en développement. Il s'agit d'aider les populations à sortir de la pauvreté tout en jetant les bases d'une économie moderne et industrialisée.

---

<sup>5</sup> Voir *Indicateurs des télécommunications/TIC africaines, 2008 : À la croisée des chemins*, Union internationale des télécommunications (Genève, 2008).

## B. Mondialisation équitable et moyens de promouvoir les échanges

23. Il est établi depuis un certain temps, que les échanges sont au cœur des stratégies de développement industriel, même si différentes théories économiques lui attribuent un autre rôle. À partir des années 80, compte tenu de l'importance des échanges pour le développement, l'accent a été mis sur l'amélioration des possibilités commerciales des pays en développement, souvent en recourant à un traitement spécial et différencié, et en mettant en place des régimes spéciaux visant à promouvoir les exportations de produits de base. Plus récemment, dans le cadre de la mondialisation croissante de l'économie, la cible fixée au titre des objectifs du Millénaire pour le développement en ce qui concerne le partenariat mondial vise, principalement, à mettre en place un système commercial ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire. L'Organisation mondiale du commerce a lancé le Cycle de négociations commerciales de Doha en 2001, un an après l'adoption de la Déclaration du Millénaire, et l'esprit qui avait présidé à l'adoption des objectifs du Millénaire a également présidé aux pourparlers, ce qui a conduit à appeler ces négociations le « cycle de négociations commerciales pour le développement ». Parallèlement, des initiatives telles que celle de l'Union européenne Tout sauf les armes et celle des États-Unis d'Amérique l'*African Growth and Opportunity Act* (loi sur la croissance et les possibilités économiques de l'Afrique) ont permis d'ouvrir des marchés potentiels en réduisant les droits et les contingents.

24. Les négociations commerciales du Cycle de Doha étant dans l'impasse, les pays en développement continuent de faire face à d'importantes distorsions et ne peuvent pas tirer pleinement parti des mesures limitées prises par les pays développés pour ouvrir leurs marchés<sup>6</sup>. Bien que le commerce mondial se soit développé sensiblement ces dernières décennies, et en dépit du fait que les pays en développement donnent beaucoup plus la priorité au commerce et à ses liens avec la pauvreté dans leurs stratégies nationales de développement, le volume des exportations des pays les moins avancés dépasse à peine son volume d'il y a 15 ans<sup>7</sup>. Cette situation s'explique notamment par les obstacles au commerce qui continuent d'empêcher un grand nombre de pays en développement d'accéder aux marchés dans des secteurs porteurs. Une issue heureuse des négociations commerciales de Doha – ou la conclusion d'un accord commercial similaire – permettant de trouver des solutions à l'ensemble des questions concernant l'accès aux marchés des produits agricoles et industriels, en particulier, permettrait, dans une large mesure, aux pays en développement de s'intégrer comme il convient à l'économie mondiale tout en tenant compte pleinement des objectifs en matière de développement du Cycle de Doha.

25. En outre, il ne suffit pas simplement d'ouvrir l'économie au commerce. Le lien entre libéralisation des échanges, accroissement des échanges des pays en développement et réduction de la pauvreté n'est pas automatique. Le commerce permet de créer des possibilités pour une croissance économique favorable aux pauvres en encourageant les activités productives, l'expansion et la diversification

<sup>6</sup> Voir « Trade capacity-building: role of UNIDO and the multilateral system », document d'information établi à l'intention du Groupe consultatif officieux sur le renforcement des capacités commerciales.

<sup>7</sup> Non compris le pétrole, la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales n'a guère évolué et est restée autour de 0,38 % entre 1995 et 2006 (*source* : UNCTAD GlobStat database).

des sources d'emplois dans les pays en développement, mais il ne garantit pas que l'accroissement des exportations entraînera une croissance économique inclusive. Dans les pays les moins avancés en particulier, la base de la production ou des exportations est étroite et repose excessivement sur les produits de base. Les exportateurs qui cherchent à exporter de nouveaux produits et à pénétrer de nouveaux marchés n'ont peut-être pas accès aux services d'information juridique et commerciale et à l'assistance technique nécessaires pour développer leurs produits et accéder à ces marchés. Nombre de pays n'ont pas de structure d'appui, à la fois physique – tels que les transports et les communications – et institutionnel – tels que les mécanismes permettant d'appliquer les règles commerciales internationales ou de fournir des services financiers.

26. Par conséquent, d'autres avancées sont nécessaires, non seulement en ce qui concerne les questions d'accès prévues dans le Cycle de Doha, mais également la valeur ajoutée, la diversification de la production au-delà des produits de base, ainsi que le renforcement des capacités pour remplir les conditions techniques et commerciales de participation au commerce. Pour ce faire et pour compléter les négociations commerciales du Cycle de Doha, l'Initiative d'aide au commerce est un moyen important d'aider les pays à développer leurs capacités d'exportation. Bien qu'il s'agisse d'un pas dans la bonne direction, les ressources destinées à l'aide au développement international allouées à l'Initiative ont diminué, passant de presque 36 % en 2002 à moins de 30 % en 2006 et elles sont inégalement réparties au plan géographique<sup>8</sup>. En outre, il est difficile de savoir ce que les donateurs se sont engagés à verser à l'Initiative, car ils ne souscrivent pas tous à tous les éléments de la définition du Conseil général de l'OMC et il n'en est pas rendu compte systématiquement dans les rapports présentés au Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. Une définition plus précise et un système de notification plus clair permettraient de mieux mobiliser les ressources nécessaires.

## C. Problèmes nouveaux dans le commerce international

27. **Régionalisme** : Il est apparu clairement pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle que la mondialisation ne serait pas un phénomène passager. Mais la nature de cette mondialisation évolue, créant des possibilités et des enjeux pour les pays en développement, en particulier les PMA. Le Cycle de Doha n'avancant plus, le régionalisme pourrait prendre une importance croissante, comme dans les accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne. Près de 50 % des échanges commerciaux internationaux relèvent de tels accords commerciaux régionaux qui, sans pouvoir remplacer un accord international axé sur le développement, peuvent aider les pays en développement à surmonter les limitations découlant, entre autres, d'une économie de petite taille ou de l'isolement géographique, en leur offrant davantage de perspectives commerciales, en améliorant leur efficacité, en les rendant plus attrayants pour les investisseurs directs étrangers et en procurant un pouvoir de négociation accru aux membres d'une région intégrée. Pour que leur participation éventuelle à de tels accords serve autant que possible le développement durable, il faudra continuer de fournir aux pays en développement une assistance destinée à leur permettre de se conformer aux normes et de satisfaire aux exigences qui les sous-tendent.

---

<sup>8</sup> *Rapport de suivi mondial 2008*, Banque mondiale (Washington, 2008).

**28. Normes de produit et de qualité :** Ces derniers temps, de nouvelles normes adoptées par le secteur privé sont venues s'ajouter aux normes internationales de produit et de qualité, qui constituaient déjà, pour les pays en développement, un obstacle au commerce difficilement surmontable. Si, depuis longtemps, le secteur privé inspire l'élaboration et l'administration des normes relatives à la gestion et aux produits dans les pays industrialisés, un nombre croissant de normes privées et d'exigences définies par des détaillants limitent la capacité des entreprises des pays en développement de s'intégrer aux filières mondiales de production et d'approvisionnement et constituent essentiellement de nouveaux obstacles. Bien que d'origines différentes, ces normes sont liées, dans une certaine mesure, à la demande croissante des consommateurs, notamment des pays industrialisés, en biens produits et fournis selon des méthodes qui allient une qualité élevée à un faible impact sur l'environnement. On prêtera donc une attention accrue aux exigences du secteur privé concernant les systèmes de production et les normes de produit, notamment la production et la fourniture d'articles manufacturés selon des méthodes qui réduisent autant que possible les émissions de dioxyde de carbone et d'autres substances. Pour les pays en développement, intégrer la « croissance verte » au commerce est un enjeu considérable mais aussi une occasion à saisir, en particulier dans le secteur agro-industriel.

**29. Commerce des produits de base et diversification :** La course aux produits de base s'est intensifiée du fait de l'augmentation récente et soutenue des cours de ces produits. Si certains pays en développement exportateurs de produits primaires peuvent tirer profit de cette demande, les grandes réalités de l'économie des produits de base subsistent, à savoir l'instabilité des prix et la modicité des acquis en matière de développement découlant de leur production et de leur vente. Sans des stratégies favorables à une diversification permettant d'exporter des produits à valeur ajoutée, qui peuvent résister à la flambée des prix et bien réagir devant les fluctuations de la demande internationale, les bénéfices résultant du commerce des produits de base ne parviendront jamais aux pauvres.

#### D. Accès à l'énergie

**30.** Avec l'accélération de la croissance économique, particulièrement dans les pays en développement, la consommation mondiale des ressources s'est accrue à un rythme sans précédent. Ainsi, en Chine et en Inde, la consommation de pétrole a doublé au cours de la décennie écoulée. Quant aux nouveaux pays industrialisés, ils déploient des efforts considérables pour accroître leur capacité de production d'électricité et renforcer leur réseau électrique de manière à pouvoir répondre à une demande en augmentation. À titre d'exemple, la Chine devrait augmenter sa puissance installée de 500 gigawatts d'ici à 2020, en plus des 400 gigawatts additionnels produits ces 20 dernières années. La hausse de la demande d'énergie et de matériaux s'accompagne d'un besoin d'investissement colossal. Ainsi, selon l'Agence internationale de l'énergie, l'industrie pétrolière devra, à elle seule, investir 4,3 mille milliards de dollars entre 2005 et 2030 pour pouvoir suivre le rythme.

**31.** Cependant, les pays les plus pauvres restent à la traîne. Mais la pression exercée sur l'approvisionnement en énergie ayant eu pour effet de recentrer l'attention sur les sources d'énergie renouvelables, l'accès de l'industrie de ces pays à l'énergie pourrait peut-être s'en trouver favorisé. Les sources d'énergie renouvelables d'origine hydraulique, éolienne, photovoltaïque et solaire ou tirées de la

biomasse gagnent du terrain dans de nombreux pays. Plus récemment, à la suite de la crise des prix des produits alimentaires, les effets de la production de biocarburants sur les disponibilités alimentaires ont suscité des préoccupations, mais l'introduction de biocarburants de la seconde génération, qui encourage la transformation des résidus de la production agro-industrielle, pourrait contribuer de façon décisive à l'accès des pauvres aux sources d'énergie.

32. Il faudrait également prendre des mesures pour rendre plus rationnelle l'utilisation de l'énergie dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans l'industrie, afin d'exploiter au mieux des quantités d'énergie limitées et, aussi, de lutter contre les changements climatiques.

## E. Incidences sur l'environnement et changements climatiques

33. D'après le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté de 70 % entre 1970 et 2004; il s'agit en majeure partie de dioxyde de carbone, dont les émissions ont augmenté de 80 % au cours de la période susmentionnée. L'industrie est l'une des principales sources de ces émissions, avec 43 % du total des émissions de dioxyde de carbone et 65 % de la croissance mondiale des émissions de gaz à effet de serre. Environ 85 % de la consommation énergétique du secteur industriel intervient dans des secteurs à forte intensité énergétique, tels que la métallurgie – dont la sidérurgie, l'industrie chimique – dont la fabrication d'engrais, le raffinage du pétrole, les verreries et l'industrie de la céramique, ainsi que l'industrie papetière et des pâtes. Ce secteur produit également un volume important de gaz à effet de serre hors carbone, tels que les hydrofluorocarbones, les hydrofluorocarbures et les hydrocarbures perfluorés ainsi que l'hexafluorure de soufre.

34. Pourtant, l'industrie – moteur indispensable d'une croissance favorable aux pauvres, est également la principale source d'innovations technologiques susceptibles d'atténuer les changements climatiques. Nombre de technologies et d'outils qui permettraient de faire face à l'enjeu mondial du changement climatique existent déjà et d'autres seront commercialisés ces prochaines années, une fois que des mesures d'encouragement auront été prises. La circulation de l'information, des données d'expérience, des compétences spécialisées et du matériel entre les pays autorise le transfert de technologies permettant d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter.

35. Si les pays et leurs industries ne s'engagent pas dans la voie d'une économie durable et à faible émission de carbone, non seulement l'industrie aura de graves effets sur le climat mondial mais elle réduira à néant les acquis du progrès économique. Les pays en développement sont particulièrement menacés parce qu'ils ont peu de ressources et sont isolés géographiquement. À long terme, la solution la plus efficace consisterait à adopter une stratégie mondiale de développement plaçant les économies peu génératrices de carbone au centre d'un accord mondial de lutte contre le changement climatique. La croissance économique et la lutte contre le changement climatique doivent non seulement agir en parfait accord mais elles doivent aussi devenir les deux parties d'un tout et, ainsi, permettre d'atténuer les effets de ce changement et de s'y adapter au moindre coût, tout en contribuant à la réalisation des objectifs du développement durable. Un tel scénario doit absolument avoir comme principes fondamentaux le développement et la diffusion de la technologie et du savoir-faire.

36. Jusqu'à présent, l'adoption de pratiques compatibles avec le développement durable a été lente. La mise en place et la diffusion de technologies et de savoir-faire sans risque pour l'environnement continuent de se heurter à de nombreux obstacles, dont la méconnaissance des enjeux et le manque d'ouverture, l'absence de politiques adéquates et de cadres réglementaires ou encore l'insuffisance des investissements dans les infrastructures nécessaires à l'utilisation des nouvelles sources d'énergie. L'important est de créer un mécanisme international efficace en vue de la mise au point et de la diffusion des technologies, de l'élimination des obstacles, de l'apport de financements prévisibles et d'autres incitations facilitant l'augmentation des investissements dans les technologies sans risque pour l'environnement dans le monde entier et, surtout, dans les pays en développement. C'est dans ce cadre que le système multilatéral doit jouer un rôle déterminant consistant à réunir les pays et à forger un consensus sur les règles et les normes auxquelles les pays peuvent tous se conformer pour le bien commun.

### **III. L'évolution du contexte de la coopération internationale pour le développement industriel**

37. La coopération multilatérale pour le développement est également en profonde mutation. Depuis le début du nouveau siècle, le nombre de donateurs et les formes de l'assistance apportée dans le cadre du développement international sont devenus plus diffus. Du côté des donateurs, le financement conjoint et d'autres formes d'harmonisation sont apparus, tandis que la participation du secteur privé est en augmentation. À l'appui direct aux projets, dans lequel les organismes bilatéraux et multilatéraux appliquent directement leurs propres programmes, on préfère désormais des stratégies définies par les pays partenaires. Cette approche, officialisée dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, vise à renforcer la prise en charge par les pays et la coordination des donateurs, ainsi que l'harmonisation des politiques et procédures opérationnelles. Cette approche est à l'origine des nouvelles modalités de l'aide, dont l'approche sectorielle, les systèmes de financement commun et le soutien budgétaire, qui visent toutes à promouvoir la mise en conformité de l'aide avec les priorités et les programmes des destinataires de cette aide. L'introduction de stratégies pour la réduction de la pauvreté comme outil de programmation destiné à la fois aux gouvernements et aux organismes d'aide au développement est une mesure concrète dans cette direction.

38. Les nouveaux donateurs bilatéraux, dont beaucoup sont du Sud, donnent un nouveau visage à la coopération pour le développement. Bien qu'il y ait peu de données sur le poids réel de leur contribution, leur présence donne un sens nouveau à la coopération Sud-Sud et triangulaire, ce qui aura des répercussions sur le rôle et les activités des organismes de développement multilatéraux.

39. Si l'évolution des structures de l'aide peut avoir différentes incidences, il est clair que le système de développement multilatéral est à un moment charnière. Ces deux dernières années, dans le système des Nations Unies, les États Membres et les organisations ont relancé l'examen de la question de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies. Depuis la publication du rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système en novembre 2006, cette question a été au premier plan des débats de l'Assemblée générale, des organes directeurs des institutions spécialisées, des fonds et des programmes des Nations Unies et du principal organisme interinstitutions – le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, dont fait partie le Groupe des Nations Unies pour le

développement (GNUD). C'est dans les mesures prises au niveau national que le progrès vers la cohérence à l'échelle du système a été le plus marqué. Le lancement à titre expérimental, fin 2006 et début 2007, de l'initiative « Unis dans l'action » dans huit pays a donné un relief particulier à l'action menée pour renforcer cette cohérence à l'échelon des pays.

40. Pour ce qui est des besoins des pays pilotes de cette initiative en matière d'aide au développement industriel, les stratégies ont été intégrées dans les sections relatives au développement économique des « programmes pays unique » et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). L'intégration d'une approche élaborée sous la direction des pays à l'exécution du programme a pour avantage de renforcer les aspects économiques du développement, qui tendaient à être éclipsés par l'urgence des besoins sociaux et humanitaires. Les PNUAD fondés sur des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) élaborés sous la direction des pays donnent plus d'importance qu'auparavant au rôle de la croissance économique émanant du secteur privé dans la lutte contre la pauvreté.

41. Pourtant les nouvelles réalités industrielles décrites au chapitre II du présent rapport ne correspondent toujours pas à la coopération sur le terrain. Premièrement, il reste des asymétries dans les relations donateur-destinataire et une grande partie de l'aide continue d'être réservée à des secteurs ou à des programmes choisis par les donateurs. En outre, l'environnement des pays en développement étant devenu plus varié et plus complexe, il faudrait que l'action multilatérale pour le développement en tienne compte et qu'elle reste suffisamment souple et dynamique pour pouvoir s'adapter aux changements et aux besoins nouveaux, y compris dans sa recherche de cohésion.

42. Ainsi qu'il est noté plus haut, l'intégration régionale se renforce et certains aspects, notamment du développement, ou de l'assistance apportée à la lutte contre les changements climatiques, seront traités plus efficacement à l'échelon régional ou mondial. La coopération régionale doit donc s'intéresser de plus près aux méthodes permettant d'aider et de soutenir les nouveaux organes et institutions régionaux à cette fin. Se contenter d'approches menées au niveau national ne suffirait pas.

43. Hormis l'exécution des programmes au niveau national, le nouvel esprit de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies donne également la possibilité d'examiner l'apport du système au développement industriel à l'échelon mondial et, plus particulièrement, le rôle de facilitateur qu'il peut jouer en réunissant les pays en vue de l'établissement de normes et de règles, en contrôlant l'application des règles adoptées à l'échelon international et en fournissant un avis impartial aux parties prenantes. Voilà certaines des principales tâches qui doivent être exécutées pour faire face aux enjeux du développement industriel, depuis la lutte contre le changement climatique jusqu'à l'établissement d'une architecture plus équitable du commerce international. Le système des Nations Unies peut et doit mettre à contribution ses nombreux spécialistes et experts pour résoudre ces problèmes de développement. En outre, le système des Nations Unies et les institutions financières internationales étant des agents du développement dont l'action est complémentaire, ils devraient conclure un pacte pour le développement, qui constituerait une base solide pour une approche véritablement mondiale de l'aide multilatérale au développement.

## **IV. Réponse de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel**

44. Pour atteindre certains objectifs de développement convenus à l'échelle internationale comme les objectifs du Millénaire pour le développement et relever des défis tels que ceux dont il est fait mention à la section II ci-dessus, l'ONUDI, l'institution spécialisée des Nations Unies chargée de promouvoir un développement industriel mû par le secteur privé et une coopération industrielle internationale durables, œuvre en faveur d'une croissance économique favorable aux pauvres, en cherchant en particulier à encourager les modes de développement industriel durables qui, dans tous les pays, apportent une contribution positive à l'amélioration du niveau et de la qualité de vie de la population.

45. L'ONUDI a adopté une approche intégrée du développement centrée sur le partenariat. Ses domaines de spécialisation, ses secteurs d'activité thématiques et les liens qu'elle entretient avec d'autres parties prenantes ont des incidences sur le rôle qu'elle joue et la place qu'elle occupe au sein du système d'organisations et d'organismes multilatéraux qui s'occupent du développement. Pour s'acquitter de sa tâche, elle collabore étroitement avec des organisations et organismes du système des Nations Unies comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Centre CNUCED/OMC du commerce international et d'autres entités. Elle participe activement aux initiatives du système des Nations Unies qui relèvent de son domaine de spécialisation ainsi qu'aux mécanismes de coordination mis en place à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et cherche à renforcer l'efficacité, la cohérence et l'impact de l'action que mène le système des Nations Unies pour le développement en vue d'aider les pays et la communauté internationale à réaliser les objectifs de développement qui ont été convenus. Elle coopère et collabore avec des institutions gouvernementales dont l'action complète la sienne, certaines institutions financières internationales comme la Banque mondiale et les banques de développement régionales ainsi qu'avec les autorités chargées de la réglementation aux niveaux mondial et régional. Elle s'emploie aussi, lorsqu'il y a lieu, à créer des synergies avec les organismes d'aide bilatérale, les partenariats thématiques, les entreprises du secteur privé, la société civile et les milieux universitaires.

46. Soucieuse d'utiliser au mieux ses compétences et ses ressources, l'ONUDI axe ses efforts sur trois domaines thématiques prioritaires, qui tiennent directement compte des priorités que s'est fixées la communauté internationale en matière de développement, à savoir la réduction de la pauvreté par le biais d'activités productives, le renforcement des capacités dans le domaine du commerce et l'environnement et l'énergie. Son rôle de plate-forme de discussion mondiale, l'assistance technique qu'elle fournit aux pays en développement, et les recherches et travaux normatifs qu'elle mène prêtent un soutien accru à la réalisation de ces objectifs prioritaires.

### **A. Réduction de la pauvreté par la voie d'activités productives**

47. La réduction de la pauvreté par la voie d'activités productives est l'objectif que se sont fixé les programmes de l'ONUDI visant à renforcer le rôle des entreprises privées qui, en contribuant à la création de richesses et en aidant les

pauvres à gagner leur vie, constituent un élément moteur de la croissance économique. Cet effort consiste essentiellement en des mesures visant à stimuler les petites et moyennes entreprises et à promouvoir l'esprit d'entreprise. L'assistance fournie par l'Organisation met aussi l'accent sur le rôle majeur que joue le secteur public dans la création de conditions propices au développement des entreprises privées, au moyen de politiques industrielles et d'institutions d'appui, et bénéficie par conséquent aux deux secteurs, tant le privé que le public. Consciente que la coopération entre les parties prenantes est le moyen le plus sûr d'assurer une croissance bénéfique pour les pauvres, l'ONUDI cherche activement à nouer des liens de partenariats novateurs avec le secteur privé et d'autres parties concernées.

48. L'ONUDI appuie le développement des entreprises au moyen de services complémentaires visant à améliorer l'environnement commercial, politique et institutionnel au sein duquel ces dernières évoluent, et en cherchant à promouvoir les investissements ainsi que le développement de réseaux commerciaux et de l'esprit d'entreprise. Elle continue d'accorder une attention toute particulière au secteur des industries agroalimentaires, qui offre aux pauvres les meilleures chances de prendre une part active au développement économique, et s'intéresse aussi aux progrès accomplis dans le domaine de l'exploitation des technologies de l'information et des communications ainsi qu'aux nouvelles possibilités qui en découlent. Certains des programmes qu'elle exécute de longue date comme ceux qui portent sur la création de groupements de PME, le renforcement des chaînes de valeurs industrielles et le développement de consortiums de PME exportatrices ont pour objectif central de renforcer les liens entre les entreprises.

49. Un exemple de l'aide en matière d'élaboration de politiques que fournit l'ONUDI pour créer un cadre qui permette d'exploiter au mieux le potentiel de croissance des entreprises se trouve au Viet Nam, où l'Organisation collabore avec le Ministère de la planification et des investissements à l'exécution d'un projet de réforme de l'enregistrement des entreprises mis en œuvre à l'échelle de l'ensemble du pays. Ce projet qui vise à mettre sur pied un système d'enregistrement des entreprises, des impôts et des données statistiques entièrement informatisé et intégré permettant d'accomplir en une seule fois toutes les formalités nécessaires, devrait réduire considérablement les coûts et les risques des affaires et contribuer à l'expansion du secteur privé national.

50. L'ONUDI reconnaît également qu'il est de plus en plus nécessaire que les entreprises exportatrices fassent la preuve de leur adhésion aux principes de la responsabilité sociale des entreprises. Consciente des difficultés auxquelles se heurtent les PME des pays en développement à cet égard, elle a élaboré un programme intitulé « Responsible Entrepreneurs Achievement Programme (REAP) ». En améliorant la capacité des PME à satisfaire par anticipation aux exigences des marchés mondiaux, en ce qui concerne les normes à respecter en matière environnementale, sociale et de lutte contre la corruption, ce programme contribue pour une part importante à l'adoption de pratiques commerciales éthiques, en particulier à des initiatives comme le Pacte mondial des Nations Unies. En outre, elle prête un concours déterminant à l'élaboration de la future norme internationale sur la responsabilité sociale (ISO 26000).

### **Ouganda : mesures novatrices prises par l'ONUDI aux fins du développement du secteur privé**

En Afrique, les Business Information Centres (centres d'information sur les entreprises) de l'ONUDI permettent d'exploiter les technologies de l'information et des télécommunications et certaines informations commerciales pertinentes au profit des chefs d'entreprises locaux.

Ce programme a remporté un grand succès en Ouganda où la création de huit centres de ce type dans des zones semi-urbaines a encouragé le recours aux technologies de l'information et des communications pour le développement de l'esprit d'entreprise, facilité l'accès à des informations commerciales utiles ainsi que l'établissement de liens avec les marchés. Le programme que l'ONUDI exécute en collaboration avec la société Microsoft et avec le Gouvernement ougandais s'est vu décerner, en 2007, le prix Africa Investor Award, dans la catégorie « Best initiative in support of SME development » (meilleure initiative à l'appui de la création des petites et moyennes entreprises).

## **B. Renforcement des capacités liées au commerce**

51. Pour pouvoir bénéficier de la croissance économique en s'assurant un meilleur accès aux marchés et en participant plus largement aux échanges mondiaux, les pays pauvres doivent renforcer et diversifier leurs capacités de production, surmonter les obstacles liés à l'offre, améliorer leur compétitivité et tirer parti des économies d'échelle, de manière à s'intégrer dans les chaînes de valeurs régionales et mondiales. Toutefois, nombreux sont les pays en développement qui ne sont pas suffisamment outillés pour exploiter les possibilités que leur offre le commerce.

52. L'ONUDI est le principal organisme multilatéral qui fournit une assistance technique liée au commerce<sup>9</sup>. Forte de son savoir-faire et d'une expérience de 40 ans acquise dans le domaine du développement industriel, elle s'est dotée d'une stratégie de renforcement des capacités liées au commerce visant à remédier aux obstacles qui empêchent un développement efficace des capacités de production industrielle. Elle a recensé trois grands groupes d'activités auxquels elle peut apporter une valeur ajoutée, à savoir : l'analyse de la compétitivité et les politiques liées au commerce; la gestion de la qualité et la modernisation des entreprises; et les normes, la métrologie, l'évaluation de la conformité et l'homologation. Elle œuvre en étroite collaboration avec d'autres organismes comme le Centre CNUCED/OMC du commerce international.

53. Un exemple qui illustre de manière remarquable l'effet de catalyseur que l'assistance technique fournit dans le domaine du commerce peut avoir sur la croissance économique et la réduction de la pauvreté est celui de l'aide que l'ONUDI offre actuellement à l'Afghanistan où des années d'instabilité ont conduit à des pénuries de biens de consommation et sapé les fondements de l'état de droit, alors que des commerçants peu scrupuleux approvisionnent le marché en produits de

---

<sup>9</sup> Voir le rapport conjoint Organisation mondiale du commerce/OCDE sur l'assistance technique et la création de capacités liées au commerce (2007).

qualité inférieure aux normes et que des problèmes de non-conformité aux normes internationales entraînent les exportations des produits manufacturés. L'ONUDI a prêté son concours à l'établissement de normes de base et d'infrastructures d'évaluation de la conformité, en créant, en 2005, un organisme national afghan de normalisation, la Afghan National Standards Authority (ANSA), qui est maintenant membre de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'Organisation aide aussi l'ANSA à se doter d'une législation qui servira de cadre juridique pour l'établissement de normes de produits, à recruter du personnel et à lui dispenser une formation, et à resserrer ses liens de coopération internationale avec certaines organisations de normalisation régionales.

### **Systèmes de traçabilité physique pour les produits agro-industriels**

Les consommateurs des pays développés représentent un important marché potentiel pour les produits alimentaires de qualité en provenance des pays en développement. Une question qui intéresse de plus en plus les consommateurs et les autorités chargées de la réglementation est la capacité de retracer l'itinéraire suivi par le produit alimentaire, depuis le stade où il quitte la ferme jusqu'à celui où il arrive dans l'assiette du consommateur, de sorte que l'on puisse s'assurer qu'à toutes les étapes de la chaîne, de la production jusqu'à la livraison, le produit a satisfait à des normes de qualité élevées. La traçabilité des informations relatives à l'empreinte carbone de la production alimentaire peut, compte tenu des préoccupations croissantes que suscitent cette empreinte, présenter un certain intérêt pour les exportateurs de produits agro-alimentaires des pays en développement. En Égypte, le secteur de l'agriculture est à l'origine de 20 % du total des exportations dont une bonne partie est destinée aux pays de l'Union européenne. Le Ministère égyptien du commerce extérieur a demandé à l'ONUDI de l'aider à satisfaire aux critères énoncés dans la réglementation de l'Union européenne relative à la sécurité et à la circulation des denrées alimentaires, qui a été introduite en 2002. En réponse à cette demande, l'ONUDI a créé, en Égypte, un centre de traçabilité des exportations de produits agro-industriels, l'Egyptian Traceability Centre for Agro-Industrial Exports (ETRACE). Ce centre offre aux exploitants agricoles, aux entreprises de conditionnement et d'emballage et aux négociants locaux une assistance technique dans le domaine de la sécurité des produits alimentaires et de l'assurance de la qualité, qui fait une très large place aux systèmes de traçabilité. Il vise à réduire les obstacles commerciaux auxquels se heurtent les entreprises égyptiennes, en encourageant celles-ci à adopter des systèmes de traçabilité, en améliorant les techniques de traçabilité, en fournissant une aide à la gestion de la qualité et de la chaîne d'approvisionnement et en facilitant les opérations de certification et d'homologation. L'efficacité des systèmes de traçabilité mis en place au titre du projet et qui permettent de retracer l'itinéraire suivi par les produits, depuis le stade où ils sont récoltés jusqu'à celui où ils arrivent dans l'assiette du consommateur, est telle qu'il est désormais possible, en l'espace de 24 heures, de retrouver la source d'un produit égyptien vendu dans un supermarché du Royaume-Uni et dont le rappel a été demandé.

L'ONUDI se sert du principe qui a présidé à la création de l'ETRACE pour promouvoir l'institution de systèmes de traçabilité dans d'autres pays, notamment en République-Unie de Tanzanie où elle s'emploie à améliorer les capacités propres aux infrastructures nationales qui sont chargées de la qualité, afin de promouvoir les exportations dans certains secteurs à fort potentiel commercial, en particulier les exportations de produits manufacturés dérivés du café et de la noix de cajou. Le projet ETRACE non seulement met l'accent sur la métrologie en œuvrant en faveur de l'accréditation et de la modernisation des laboratoires de métrologie, mais aussi cherche à faciliter le transfert de connaissances acquises par l'Égypte en matière de traçabilité.

## C. Environnement et énergie

54. Il convient, dans le cadre du développement industriel durable, d'accorder une place centrale aux politiques qui visent à assurer que l'industrie manufacturière n'entraîne pas une dégradation de l'environnement, tout en garantissant la sécurité d'accès à l'énergie.

55. Les activités menées par l'ONUDI dans le domaine de l'environnement ont vocation à aider les entreprises à prévenir la pollution industrielle et la production de déchets industriels de manière écologiquement rationnelle. C'est là l'objet de trois principaux programmes portant sur une production plus propre et durable, la gestion de l'eau et la mise en œuvre d'accords multilatéraux. Depuis une vingtaine d'années, le programme mis en œuvre au titre du Protocole de Montréal a aidé les entreprises à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone. Plus récemment, le programme lancé en application de la Convention de Stockholm vise à aider les entreprises à éliminer les polluants organiques persistants, qui sont particulièrement résistants à la biodégradation dans l'environnement et qui s'accumulent dans les tissus de l'organisme.

56. L'ONUDI collabore activement avec le PNUE à la création de centres nationaux pour une production plus propre, qui ont pour objet d'aider les entreprises à adopter des techniques et des technologies de production plus propres en vue de limiter la production de déchets et la pollution et de réduire la consommation d'énergie et d'eau au nom de l'efficacité.

### Recyclage des déchets électroniques

Les pays en développement s'associent à la société mondiale de l'information, avec tous les avantages que cela comporte, néanmoins, la décharge et la libération dans l'environnement de toxines provenant des équipements informatiques obsolètes constituent une source de vive préoccupation. L'industrie des services environnementaux est en effet très largement absente dans les pays pauvres – ce qui constitue à la fois une occasion manquée et un danger, car les déchets électroniques peuvent contenir des composants de valeur, comme le cuivre et l'or, mais aussi des substances toxiques, comme le plomb et le mercure.

Le programme mis en œuvre par l'ONUDI dans ce domaine vise à encourager la création d'une industrie de recyclage écologiquement rationnelle dans les pays en développement. Ce programme, qui bénéficie du concours de 38 centres nationaux pour une production plus propre, créés par l'ONUDI et le PNUE, est en outre axé sur l'élaboration de rapports nationaux d'évaluation des déchets électroniques et la formation de partenariats avec les institutions des secteurs public et privé.

Par ailleurs, l'ONUDI a rénové son programme informatique, qui vient ainsi compléter son programme de création de centres d'information sur les entreprises, ce qui permet de fournir des équipements informatiques bon marché et d'améliorer ainsi l'accès à du matériel de qualité dans les régions rurales.

57. L'énergie, qui est indispensable pour assurer le développement industriel et économique, est également l'une des principales sources de pollution et de production des déchets à l'échelle mondiale. C'est pourquoi l'ONUDI s'efforce d'aider les pays concernés à produire l'énergie dont ils ont besoin tout en réduisant au minimum les risques pour l'environnement, notamment en luttant contre les émissions de gaz à effet de serre qui menacent le climat mondial. Concrètement, les services proposés portent sur le recours à l'énergie rurale pour la production, l'accent étant mis sur les énergies renouvelables (biomasse, énergie éolienne et solaire, énergie hydroélectrique et géothermique) et une utilisation rationnelle de l'énergie. L'Organisation joue aussi un rôle utile en facilitant le transfert des technologies.

58. L'ONUDI a élaboré des projets visant à appeler l'attention sur le recours à des systèmes d'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie en Afrique du Sud, en Chine, en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et au Viet Nam, et l'Organisation met actuellement à profit son savoir-faire pour aider l'ISO à élaborer une méthode globale en vue de définir de nouvelles normes relatives à la maîtrise de l'énergie.

59. De plus, l'accès à l'énergie étant un facteur essentiel pour assurer le succès des entreprises, l'Organisation s'efforce d'intégrer l'approvisionnement énergétique dans ses programmes de réduction de la pauvreté grâce à des activités axées sur la production d'énergie. En 2007, ONU-Énergie, un mécanisme créé à l'échelle du système des Nations Unies pour les questions liées à l'énergie, a nommé à sa présidence le Directeur général de l'ONUDI, soulignant ainsi l'importance que revêtent ces questions dans les activités de l'Organisation et mettant en évidence les liens existant entre l'énergie et le développement.

60. Les questions complexes liées à l'accès à des sources d'énergie non polluantes et à la protection de l'environnement ne se limitent pas au secteur des entreprises et appellent à entreprendre une action concertée. C'est pourquoi l'ONUDI s'est associée avec divers acteurs, tels que le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds multilatéral pour le Protocole de Montréal, le PNUE et la FAO, notamment.

### **Biocarburants durables**

L'ONUDI préconise le recours aux biocarburants durables, qui ne réduisent pas l'offre alimentaire et encouragent en revanche l'utilisation des produits dérivés des activités de transformation agro-industrielle, en particulier, et qui jouent un rôle essentiel pour garantir aux pauvres un approvisionnement en énergie.

En 2007, l'Organisation a mené à bien un projet pilote en République-Unie de Tanzanie en vue de déterminer la viabilité technique et économique de la production de biocarburant et d'engrais grâce aux résidus du sisal. Dans l'industrie du sisal, 96 % de la plante est rejetée, et ces activités peuvent contaminer jusqu'à 45 000 litres d'eau par heure. Ces résidus sont à présent utilisés pour produire du biocarburant et des engrains.

L'ONUDI continue de militer activement en faveur d'une production responsable des biocarburants et a à ce titre coorganisé plusieurs conférences internationales, notamment la Conférence internationale sur les biocarburants, tenue en Malaisie en 2007, la Conférence internationale sur les énergies renouvelables en Afrique, tenue au Sénégal en 2008 et le Forum mondial sur les énergies renouvelables, tenu au Brésil en 2008.

## **D. Appui de l'ONUDI au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique**

61. L'ONUDI collabore étroitement avec l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique dans le cadre de son programme de coopération technique au bénéfice des pays africains. L'Organisation collabore en outre avec l'Union africaine à la mise en œuvre de son plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique, qui a été adopté à l'issue de la Conférence des ministres africains de l'industrie, tenue en septembre 2007. À cette occasion, les deux organisations ont élaboré et présenté des documents communs portant sur la maîtrise de l'énergie.

62. En 2007, l'Union africaine et l'ONUDI ont organisé plusieurs réunions de groupe d'experts portant sur diverses questions présentant un intérêt particulier pour l'Afrique. On peut notamment citer à cet égard le forum intitulé « Emploi productif et décent pour les jeunes dans les pays de l'Union du fleuve Mano » et le forum sur la qualité des infrastructures en Afrique, qui se sont tous deux tenus en février 2007, et une rencontre consacrée aux investissements visant à améliorer les capacités de production en Afrique, organisée en mars 2007. L'ONUDI collabore en outre avec l'Union africaine en vue de promouvoir la mécanisation de l'agriculture en Afrique et a organisé une réunion de groupe d'experts, en novembre 2007, avec des représentants de tous les États membres de l'Union africaine et la Commission de l'Union.

63. En mai 2007, l'ONUDI a organisé, en coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, l'Union africaine et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, une réunion des organismes des Nations Unies œuvrant dans le domaine de l'industrie, du commerce et de l'accès aux marchés. Le groupe

thématique chargé de ces questions a pour principal objet de fournir un appui coordonné à la Commission de l'Union africaine, aux secrétariats du Nouveau Partenariat et aux communautés économiques régionales, et de les aider à se doter des moyens voulus pour exécuter leurs programmes dans ces domaines. Un plan de travail a été élaboré pour 2007 et il est prévu d'organiser un atelier multipartite à la fin de 2008 en vue de parachever ce plan.

## V. Conclusions et recommandations

64. Les tendances qui se dégagent dans le domaine du développement industriel montrent que l'industrie manufacturière se déplace des pays développés vers certains pays en développement, ce qui donne lieu à des disparités en matière de productivité industrielle entre les régions et à l'intérieur des régions situées dans le monde en développement. L'Asie de l'Est et la Chine, en particulier, dépassent de loin les autres pays pour ce qui est de la croissance des entreprises. D'autres régions du monde en développement connaissent un ralentissement, comme par exemple, en Amérique latine, ou continuent de stagner, comme par exemple, en Afrique subsaharienne.

65. Pour combler ces disparités et lutter contre la pauvreté, il faut continuer d'encourager la croissance par le biais du secteur privé dans les régions et les pays à la traîne et, en particulier, dans les pays les moins avancés. Les stratégies industrielles devraient viser à supprimer les réglementations qui entravent l'activité économique et à favoriser le développement du « milieu manquant » en encourageant la création de petites et moyennes entreprises novatrices et dynamiques, capables d'affronter la concurrence sur le plan local et au niveau international.

66. Au niveau international, pour que la mondialisation soit équitable, un accord commercial multilatéral, tenant compte des intentions exprimées en matière de développement dans le cadre du Cycle de négociations de Doha, doit être conclu. Les entreprises des pays en développement se heurtent à plusieurs autres problèmes en matière de commerce, auxquels il faut s'attaquer, notamment les obstacles non tarifaires, le développement du régionalisme et une trop grande dépendance à l'égard des exportations des produits de base.

67. Il faut lutter contre le changement climatique, l'un des principaux défis auxquels l'humanité est confrontée, en adoptant notamment un mécanisme international efficace propre à encourager la mise au point et la diffusion des technologies, qui vise à éliminer les obstacles, à garantir des financements prévisibles et à proposer d'autres moyens d'accroître les investissements au profit de technologies écologiquement rationnelles, en particulier dans les pays en développement.

68. Le système de développement multilatéral, notamment les institutions financières internationales et le système des Nations Unies, doit s'employer activement à relever ces défis et, compte tenu des changements survenus dans le dispositif d'aide au développement, à mener une action cohérente, tout en maintenant la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements soudains ou aux nouveaux besoins qui apparaissent. Il convient de tirer parti de la capacité du système des Nations Unies à rassembler les nations, à définir des règles et des normes et à dispenser des conseils objectifs aux organismes partenaires.

---

69. L'ONUDI devrait continuer, en partenariat avec d'autres acteurs concernés, à promouvoir un développement industriel durable s'appuyant sur le secteur privé en vue d'aider les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, à mettre en place des capacités humaines et institutionnelles, à accroître leur compétitivité sur les marchés internationaux, à promouvoir l'investissement et le transfert des technologies, à encourager la création de petites et moyennes entreprises, à développer les agro-industries, à renforcer plus avant leurs activités dans le domaine de l'énergie au profit de l'industrie et à lutter contre le changement climatique.

---